

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4031

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux trois fédérations du logement et du cadre de vie - Convention partenariale avec la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF) et la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brachet

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Farih, MM. Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4031**

commission principale : urbanisme

objet : **Attribution de subventions aux trois fédérations du logement et du cadre de vie - Convention partenariale avec la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF) et la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La charte de la participation, adoptée par la Communauté urbaine de Lyon en 2003, cherche à développer la prise en compte et à susciter la parole du plus grand nombre en restant attentif à ceux qui ne se manifestent pas. L'enjeu étant de faire progresser l'expression citoyenne, afin d'améliorer l'écoute et la prise en compte des avis exprimés.

Parmi les actions de concertation encouragées par la Communauté urbaine, figurent celles conduites par les acteurs associatifs dont les 3 fédérations du logement et du cadre de vie que sont : la Confédération nationale du logement (CNL), la Confédération syndicale des familles (CSF) et la Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV).

Ces 3 fédérations représentent un nombre significatif de bénévoles et d'adhérents : plus de 3 700 adhérents et plus de 400 bénévoles actifs. Elles sont représentées dans les conseils d'administration des organismes HLM (dont les offices communautaires) avec près de 50 administrateurs dans ces instances et plus de 30 administrateurs dans différentes commissions départementales liées au logement telles que la commission de médiation, la commission départementale de conciliation, la commission consultative des services publics locaux, l'Association départementale d'information sur le logement (ADIL), etc. Ces fédérations s'appuient sur des réseaux départementaux régionaux et nationaux.

Reconnaissant l'impact de leur travail dans la mobilisation des habitants, la Communauté urbaine les a soutenues en 2010, 2011 et 2012, conformément à la délibération n° 2010-1633 du Conseil du 28 juin 2010.

Pendant ces 3 ans, ces fédérations ont poursuivi leur activité dans différentes instances de concertations telles que la :

- participation aux instances de gouvernance et de concertation d'agglomération sur l'habitat et le logement (plan local de l'habitat -PLH-, convention d'utilité sociale, renouvellement urbain, etc.),

- participation aux actions territoriales du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) à travers les actions locales de gestion de proximité, la charte de relogement dans le cadre du renouvellement urbain, les projets de requalification de quartiers et d'aménagement d'espaces pour l'amélioration globale du cadre de vie,

- participation à la concertation au niveau agglomération via le Conseil de développement, et participation aux conseils de concertation locative (institués par la loi solidarité et renouvellement urbain -SRU-) en lien avec les organismes HLM.

Depuis, et sur la base de la convention signée avec la Communauté urbaine, elles participent à de nouvelles formes de partenariat telles que :

- la participation dans la commission intercommunale d'accessibilité, sur le volet logement,

- la mobilisation de leurs adhérents et leur sensibilisation à de nouveaux enjeux tels que le fichier commun de la demande locative sociale, le fonctionnement des attributions et les dispositifs de droit commun d'aide aux personnes les plus démunies.

Pour les années 2013 et suivantes, la Communauté urbaine souhaite poursuivre son soutien à leurs travaux en ajoutant de nouvelles thématiques telles que l'incidence des travaux sur les loyers et les charges locatives, l'information et l'implication de leurs adhérents sur le développement durable.

Il est proposé d'accorder aux associations une subvention de fonctionnement à hauteur de 60 000 € répartis pour moitié à parité entre les 3 associations, l'autre moitié étant définie en fonction des résultats électoraux dans les différents conseils d'administration des bailleurs sociaux de l'agglomération. Le soutien de la Communauté urbaine ne veut pas se substituer à celui des organismes HLM, des communes et des autres institutions. Il vient appuyer ces associations au regard de leur mission de représentation des locataires et des habitants.

Le suivi de la convention et du bilan annuel des travaux des 3 associations est assuré par un comité de pilotage composé des élus et des services de la Communauté urbaine ainsi que des représentants des 3 associations ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre de son soutien pour l'année 2013 aux actions des 3 associations du logement et du cadre de vie d'un montant total de 60 000 €, répartis comme suit :

- Confédération nationale du logement (CNL) :	25 942 €,
- Confédération syndicale des familles (CSF) :	19 293 €,
- Confédération du logement et du cadre de vie (CLCV) :	14 765 €,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la CNL, la CSF et la CLCV définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2013 et suivants - compte 6574 - fonction 72 - opération n° 0P17O0855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.